

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 5 mars 2019

MMES et MM FOUILLOUX, COUSSINET, BARBAGLIA, RIVIERE, BOCQUET, FINGER, MINELLA-ROLLAND, PYTHOUD, GROSROYAT, FAVRE, BILLARD, MOSER, MAKHLOUF, FOREL, LAGREZE, AUBERTIN

Absents excusés :

Mme DE SAEVER : pouvoir à M. COUSSINET

M. ROLLAND : pouvoir à M. FOUILLOUX

Mme IBARRA : pouvoir à Mme FOREL

ORDRE DU JOUR :

1°) Nomination d'un secrétaire de séance

2°) **Approbation du compte rendu du 5 février 2019** (envoyés par mail le 11/02)

3°) **Administration Générale**

a) **Création d'une police pluricommunale avec la commune de Cessy – Convention et mise à disposition d'agents et de leurs équipements**

4°) **Finances :**

a) **Factures**

b) **Convention financière avec la CAPG pour le déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques**

c) **Demande de subvention au titre de la DETR pour la rénovation de la salle des associations**

5°) **Urbanisme :**

a) Dossiers vus en commission

b) Dossiers acceptés depuis le dernier conseil

c) **Opération immobilière SERENIS – Constitution de servitudes de passage en tréfonds pour le réseau AEP (eau potable) et Telecom**

d) **Déclaration(s) d'intention d'aliéner**

6°) **Voirie – Bâtiments :**

a) Informations diverses

7°) **Scolaire – Petite Enfance :**

a) Informations diverses

8°) **Communauté de Communes :**

a) Compte rendu du conseil communautaire

b) Comptes rendus des différentes commissions

9°) **Questions diverses**

M. MAKHLOUF informe qu'il enregistre la séance.

1°) **Nomination d'un(e) secrétaire de séance :**

Madame BARBAGLIA se propose et est donc nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

2°) **Approbation du compte-rendu du 5 février 2019 :** M. MAKHLOUF rappelle que ce CR ne reflète pas ce qui a été dit lors de cette séance, enregistrement à l'appui. Le CR est approuvé 17 voix pour et 2 abstentions (MM MOSER MAKHLOUF).

3°) Administration Générale

a) **Création d'une police pluricommunale avec la commune de Cessy – Convention et mise à disposition d'agents et de leurs équipements** : Monsieur le Maire rappelle qu'un accord de principe a été donné par le Conseil le 4 septembre 2018 et que ce dossier a été mené en collaboration avec la commune de Cessy. Il précise aux conseillers qu'ils ont reçu la convention de création et de mise à disposition des agents établie entre les deux communes ainsi que celle avec la gendarmerie.

Cette convention appelle plusieurs remarques.

M. MAKHLOUF revient sur la réponse qui lui a été donnée et notamment sur le décret mentionné. Il en donne lecture et constate que cette convention ne respecte pas ce décret et estime qu'elle est illégale.

M. MOSER considérant aussi cette convention illégale (en contradiction avec l'article 2212-13) propose qu'elle soit modifiée et que la durée prévue de 5 ans soit ramenée à 3 ans. Il s'oppose également au fait que soient mentionnés les débits de boissons dans cette convention. Il ne comprend pas ce que ça signifie. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une mission administrative et que les agents de police municipale ont en charge de vérifier que toutes les licences sur la commune sont bien déclarées et valides.

Mme GROSROYAT pense que l'on est allé un peu vite après l'accord de principe.

M. FINGER comprend qu'il soit difficile de définir exactement un nombre d'heures de présence à Segny mais souhaite que la répartition soit équitable. Il souhaite que la durée de cette convention soit réduite, qu'elle puisse être remise au vote après les prochaines élections municipales, et que soit supprimée la tacite reconduction.

Monsieur le Maire déplore le manque de confiance envers la commune de Cessy, en rappelant que ce dossier a été fait en toute légalité, que tous les renseignements ont été pris auprès des différentes instances (Centre de Gestion, gendarmerie, Préfecture) et précise qu'il ne demandera aucune modification.

La création de cette police est acceptée par 13 voix pour, 2 contre (MM MOSER MAKHLOUF) et 4 abstentions (Mmes FOREL IBARRA MM FINGER LAGREZE). Etant précisé que Messieurs MOSER et MAKHLOUF sont contre les termes de la convention et non contre la création de ce service.

4°) Finances :

a) **Factures** : la liste telle que présentée est acceptée.

b) **Convention financière avec la CAPG pour le déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques** : Monsieur le Maire rappelle que la commune a souhaité installer une double borne de recharge et précise que cette installation est subventionnée par la communauté d'agglomération à hauteur de 70%. La commune s'engage à payer à la CAPG les 30% restant. Afin de fixer les modalités, il y a lieu de signer une convention détaillant les dispositions financières entre la commune et la CAPG. La convention est acceptée à l'unanimité.

c) **Demande de subvention au titre de la DETR pour la rénovation de la salle des associations** : afin d'améliorer la performance énergétique du bâtiment « salle des associations », Monsieur le Maire propose de changer les menuiseries extérieures et de poser un faux plafond avec isolation dans la salle du 1^{er} étage. Ces travaux sont estimés à 40'500 € H.T. Il informe qu'il est possible d'obtenir une subvention. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

5°) Urbanisme :

a) Dossiers vus en commission :

• **Permis de construire**

- M. TOUMI C., Rue des Plantages Lot D : maison individuelle avec garage accolé = avis favorable

- M. BOUZID A., Lot 4 « Le Mont Blanc » rue des Alpes : maison individuelle + 2 garages = avis favorable

- **Déclarations préalables**

- M. NOELS R., Rue de la Rogeraie : construction d'une piscine = avis favorable
- Mme GOLLIET I., Route de Versonnex « La Dianette » : construction d'une véranda = avis favorable
- M. BOUJIDA A., Rue des Alpes Lot1 « Le Mont Blanc » : pose d'un portail = avis favorable
- ASL LA DIANETTE, Route de Versonnex : pose d'un portail = avis favorable

b) Dossiers acceptés depuis le dernier conseil :

- **Permis de construire**

- M. GAZAHNES S., Vie de Vaise, pour une villa individuelle avec abri voiture

- **Déclarations préalables**

- //

c) Opération immobilière SERENIS – Constitution de servitudes de passage de tréfonds pour les réseaux AEP (eau potable) et Telecom : Monsieur le Maire rappelle la demande de la Société SERENIS, de pouvoir utiliser la parcelle communale AB 145, afin de lui permettre de se raccorder sur le réseau d'eau potable ainsi que le réseau France Telecom, pour son opération immobilière (un collectif de 12 logements) prévue sur la parcelle AB 136.

Il a donc lieu de constituer un droit de passage en tréfonds. La constitution de servitude sera consentie moyennant une indemnité globale et forfaitaire de 10€/m², comme cela a été fait pour les réseaux EU et EP.

M. MAKHLOUF s'interroge sur la nécessité de ce point sachant que le permis fait l'objet d'un recours et que le problème des réseaux, entre autres, est mentionné dans ce recours. Il se demande si la commune ne ferait pas du favoritisme envers certains promoteurs. La constitution de servitude est acceptée par 15 voix pour et 4 abstentions (Mme FOREL MM MOSER MAKHLOUF FINGER).

d) Déclaration(s) d'Intention d'Aliéner : 2 déclarations sont présentées pour lesquelles la commune n'exercera pas son droit de préemption.

6°) Voirie-Bâtiments :

a) Informations diverses

- Une réunion de la commission aura lieu en avril
- M. BILLARD demande si une réunion publique est prévue à Segny concernant les travaux du BHNS. Non, aucune réunion n'est prévue.
- M. MAKHLOUF souhaite savoir si le marché relatif à la construction du centre de loisirs fait mention de pénalités de retard : M. le Maire répond que le marché le prévoit et que ces pénalités s'appliqueront si nécessaire.
- M. LAGREZE demande si des barrières de sécurité sont prévues autour du bassin de rétention : M. le Maire confirme que le nécessaire sera fait.
- Mme FOREL informe que le passage piéton de la RD1005 n'est plus éclairé : M. le Maire répond que ce dysfonctionnement est certainement dû à un accident survenu dernièrement sur le candélabre, mais que le SIEA a été prévenu.

7°) Scolaire :

a) Informations diverses :

- Le prochain conseil d'école a été fixé au 14 mars

8°) **Communauté de Communes** :

- a) Compte rendu du dernier conseil communautaire du 20 décembre

- b) Comptes rendus des différentes commissions :
 - Patrimoine
 - Gestion des déchets
 - SIEA
 - Régie Eaux Gessiennes

9°) **Questions diverses** :

- Mme MINELLA-ROLLAND rappelle le repas des Aînés de ce dimanche 10 mars et fait la liste des personnes volontaires pour la mise en place du samedi, le service et le rangement du dimanche.
- Elle souhaite également que la date du prochain nettoyage de printemps soit fixée. Ce sera le 4 mai prochain à 9h30. Mme GROSROYAT est chargée de contacter Mme LEBOD-GARNIER qui avait organisé l'atelier bricolage en matière recyclée l'année dernière.
- Mme GROSROYAT demande si la soirée « Cinéma en plein air » peut être envisagée, encore cette année. Elle est chargée de l'organisation.
- Elle souhaiterait également remettre en place l'opération « Parcours du Cœur ». C'est à voir et discuter, et pourquoi pas en collaboration avec la commune d'Echenevex.
- M. FAVRE demande s'il ne serait pas possible d'envisager d'éteindre l'éclairage public durant la nuit. Pour des raisons de sécurité, l'avis est plutôt défavorable.
- Le prochain conseil aura lieu le mardi 9 avril.

Séance levée à 22h30